les pelleteuses du Conseil Général ont raison à Villandraut (33) nonobstant des travaux illégaux. A titre de comparaison, le curage d'un fossé privé, d'une rigole privée ou d'un bief privé font l'objet d'un PV de l'ONEMA assorti de sanctions pénales. L'affaire: la démolition d'un barrage

**La destruction du barrage sur le Ciron a suscité pas mal de réactions. Les associations, prises de court, expriment leur désarroi**

Dernière mise à jour : 08/12/2014

Le barrage de Villandraut, sur le Ciron, est quasiment démoli, les blocs de béton et de ferraille enlevés, au terme d'une semaine de travaux. La destruction du barrage est devenue brusquement une priorité, c'est ce que dénoncent les membres des associations Ciron-Nature et Sauvons le barrage de Villandraut, et des propriétaires riverains. Les travaux en cours concernaient jusqu'alors les piliers du pont et leur confortement.




**Une audience pour rien**

Une demande en «référé suspension et conservatoire» a été déposée le 17 novembre 2014 devant le Tribunal administratif de Bordeaux au motif de la caducité de l'arrêté préfectoral pris le 28 octobre 2013, pour un an, déclarant d'intérêt général les travaux consistant en la restauration de la continuité écologique sur un tronçon du lit mineur du Ciron par effacement d'un barrage propriété du département de la Gironde. Ce barrage aurait nécessité d'importants travaux de mise aux normes et le département a choisi sa démolition en 2013. Depuis un an, les associations se sont mobilisées pour sauver le barrage. Malgré les pétitions, plus de 1.000 signatures, des soutiens d'élus à Bommes et Budos, des propositions moins onéreuses, les pelleteuses ont clos le débat définitivement cette semaine.
Jean-Claude Larrue et Francis Goudeneche rencontrés lundi 24 Novembre 2014 sur le site s'étonnent: «La démolition a commencé le vendredi 21 novembre 2014, en dehors des délais légaux, alors que la demande de référé a été retenue et qu'une audience était fixée au lundi 1er décembre 2014.»

*Vous trouverez l'article intégral dans l'édition papier du Républicain sortie le 4*

*décembre 2014.*